



Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin

Note de synthèse 2018



© Cedric Chenu

© C. Clémot – LPO Vendée



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Vendée

Association indépendante

Siège social : La Brétinière – 85 000 LA ROCHE SUR YON

tél. : 02 51 46 21 91 – courriel : vendee@lpo.fr ; <http://vendee.lpo.fr>





Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin

Note de synthèse 2018

**Observatoire du patrimoine naturel
du Marais poitevin**

Pôle Avifaune

Rédaction :

Aurélie Guégnard,

En collaboration avec

Elisa Daviaud et Alexis Martineau

INTRODUCTION

Le Busard cendré, dont l'aire de répartition s'étend de l'Europe de l'ouest aux plaines de l'Asie centrale, connaît un fort déclin dans l'Union européenne (ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT, 1999 ; Birdlife International, 2004). Sa population européenne est estimée entre 15 000 et 20 000 couples. La France accueille un peu plus de 10% de cette population, soit entre 3 900 et 5 100 couples (MARCHADOUR & SECHET, 2008). Le Busard cendré est considéré comme une espèce quasi menacée en France (UICN *et al.*, 2016) et vulnérable au niveau régional (Marchadour & al., 2014).

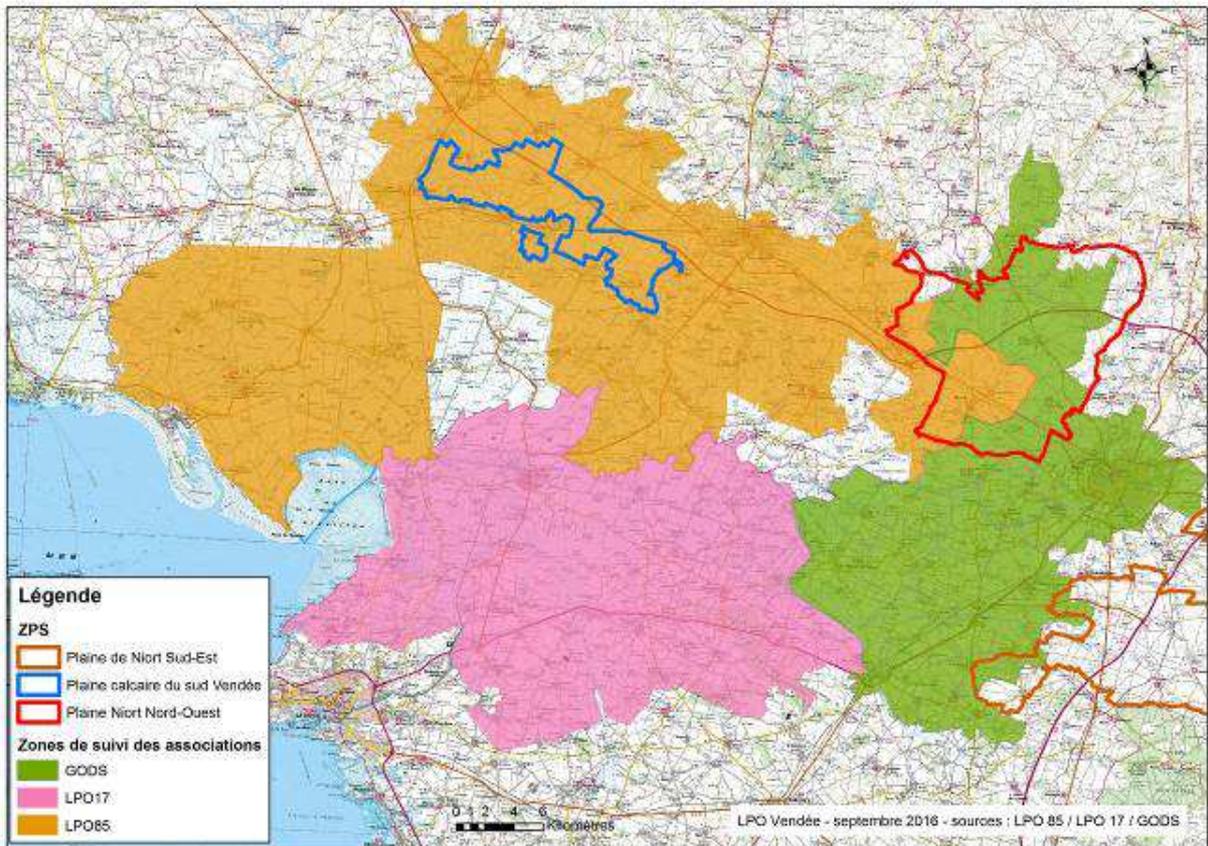
Ce migrateur strict vient chaque année se reproduire dans les plaines et zones de cultures des marais du Centre-Ouest. Comme les autres espèces du genre *Circus*, il affectionne les zones ouvertes, ce qui induit sa présence dans le Marais poitevin et ses plaines de bordures.

A l'origine, le Busard cendré utilisait principalement les landes et les marais pour se reproduire. La raréfaction de ce type de biotopes l'a obligé à s'adapter à un milieu de substitution, celui des grandes cultures. Cependant, ceci n'est pas sans conséquences pour l'espèce. En effet, quand arrive le temps des moissons, beaucoup de jeunes ne sont pas volants et sont donc vulnérables vis-à-vis de ces travaux. De fait, les pratiques agricoles de la céréaliculture sont en inadéquation avec les besoins biologiques du Busard cendré. C'est pour cette raison que la sauvegarde de cette espèce menacée nécessite une intervention humaine.

Le territoire du Marais poitevin occupe un rôle majeur pour l'accueil de cette espèce pendant la période de reproduction. Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, conscient du rôle qu'il a à jouer dans la survie de cette espèce, apporte son soutien financier aux opérations de sauvegarde des nichées de Busard cendré. Cette action, intégrée à l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin, se déroule depuis plusieurs années en partenariat avec les associations des départements concernés : la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. Le suivi réalisé dans la Zone de Protection Spéciale "Plaine calcaire du sud Vendée" est quant à lui financé par la DREAL Pays de la Loire dans le cadre des actions Natura 2000.

En Vendée, cette action a débuté en 1982, dans les polders de la baie de l'Aiguillon (C.PACTEAU, ASTUR), puis s'est étendue aux plaines du Sud Vendée en 1999 avec la LPO 85. Cette opération de sauvegarde a également débuté en 1999 en Charente-Maritime, avec la LPO 17, et en 1998 dans les Deux-Sèvres avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS).

L'objectif de ce suivi est de comptabiliser de manière la plus exhaustive possible le nombre de couples nicheurs afin de pouvoir mettre en place des protections pour les nichées qui le nécessitent. Cela demande une bonne connaissance des acteurs agricoles locaux, qui se développe et s'affine au fil des années. La clé de la réussite de cette action est la sensibilisation des exploitants quant à la protection des nichées de Busard cendré présentes dans leurs parcelles.



Carte 1 : Localisation des zones d'études suivies par les structures associatives du Marais poitevin

1. BILAN DE LA SAISON 2018

1.1. Compte-rendu du suivi 2018 par secteur

Chacun des paragraphes suivants a été rédigé par la personne responsable de la campagne de suivi et de protection de chacune des associations.

1.1.1. *Marais poitevin central et plaine du Sud Vendée*

Contrairement à la saison Busard 2017, la saison 2018 a été relativement bonne dans la plaine du sud Vendée. Les couples de Busard cendré et de Busard des roseaux se sont installés rapidement à leur arrivée en avril, même si on a pu constater de nouveaux cantonnements tardifs en saison sur des secteurs non fréquentés initialement. La ressource alimentaire était bien présente, ce qui a permis une bonne reproduction en plaine. Le constat est plus mitigé dans la zone des polders. Si l'on compare la taille de ponte moyenne des deux secteurs, celle-ci est beaucoup plus importante dans la plaine avec 3.5 œufs/nids alors qu'elle est de 2,3 œufs/nids dans la zone du Marais poitevin central.

Dans ce secteur 23 nids de Busard cendré ont été recensés et 11 de Busard des roseaux. Les 23 nids de Busard cendré trouvés ont permis l'envol de 18 jeunes sur un total de 26. 56 % de ces envols ont eu lieu grâce aux mesures de protection mises en place autour des nids ou à l'envoi des oiseaux en centre de soins. Pour comparaison, en 2017 les 27 nids avaient donné 56 jeunes dont 25 s'étaient envolés. La productivité totale est de 0,86 (0,93 en 2017), la productivité protégée est de 0,48 et de 0.38 pour les envols avant moisson. L'année 2018 apparaît plus mauvaise que 2017 pour le secteur du Marais poitevin central. Ceux-ci sont cohérents avec la faible taille de ponte constatée cette année. Les moissons ont démarré précocement mais l'épisode pluvieux de début juillet a offert un sursis qui a aidé à la réussite de quelques-uns.

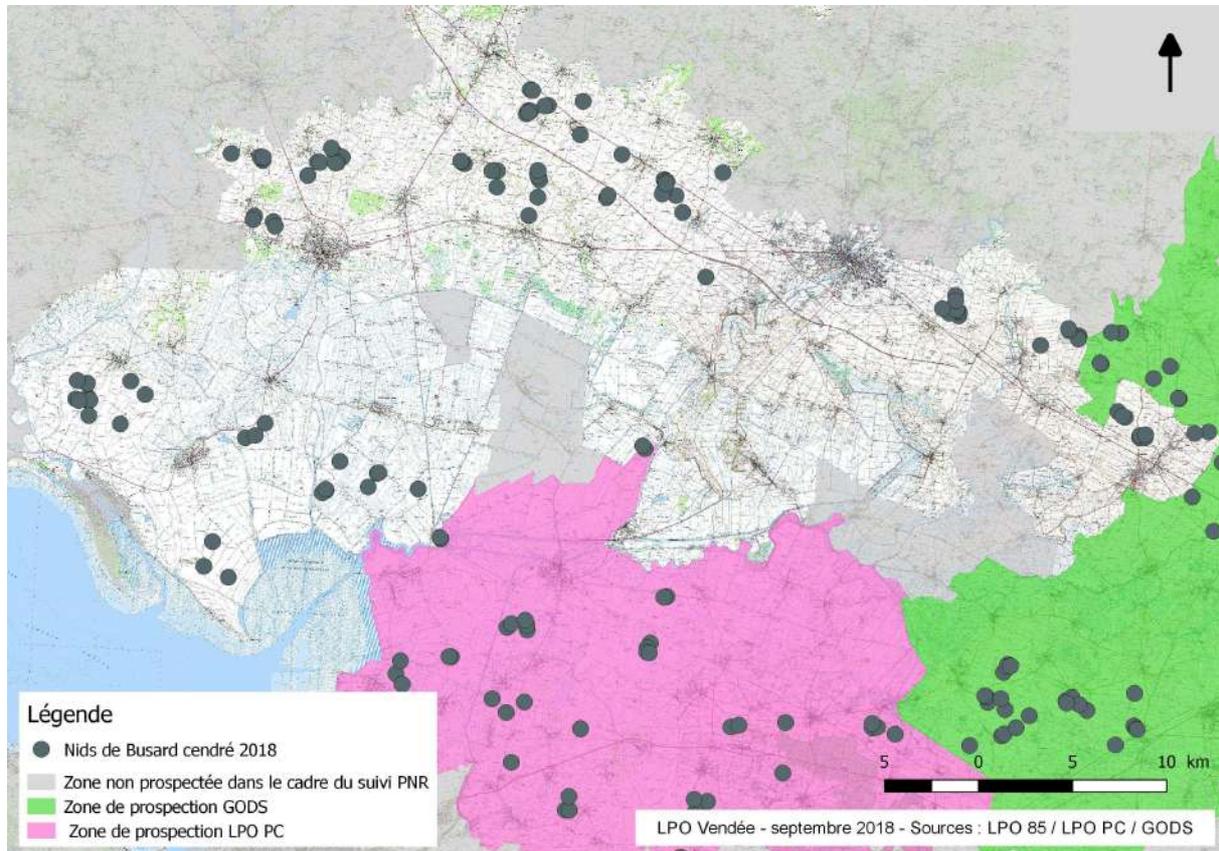
Dans le secteur de la plaine du sud Vendée, 67 nids de Busard cendré ont été localisés dont 42 ont fait l'objet d'intervention. Ces nids ont permis l'envol de 130 jeunes sur un total de 140. Parmi ces 130 jeunes, 44 ce sont envolés avant moisson (soit 34 %), 75 ont pu s'envoler grâce aux protections (soit 58 %) et 11 oiseaux ont été envoyés en centre de soins (8 %). Les envols protégés représentent 66 % des envols !

La productivité du secteur de la plaine du sud Vendée est de 1,94, ce qui est bien supérieur à celle du Marais poitevin central : la productivité protégée de 1,28 et la productivité non protégée de 0,66.

4 nids de Busard des roseaux ont aussi été localisés : 2 étaient en échec, 1 est parti en centre de soins et 1 à l'envol avant moisson, ainsi que 2 nids de Busard Saint-Martin dont un en échec et un avec au moins 2 jeunes à l'envol avant moisson. Comme pour le marais, la météo caniculaire du mois de juin a induit une avance des dates de moissons dès la fin juin, mais les orages de début juillet ont heureusement permis de gagner du temps !

Nous avons dû faire intervenir l'ONCFS dans la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (Zone de protection Spéciale de Niort Nord-Ouest) où nous avons 3 nids et l'interdiction de pénétrer dans la parcelle et de protéger. Après leur intervention, l'exploitant agricole a autorisé la pose de la cage, ce qui a permis aux oiseaux de s'envoler après moisson. Une intervention a également eu lieu sur la commune de Triaize.

Hormis les 2 cas d'intervention de l'ONCFS, les agriculteurs ont été coopératifs, nous notons une légère amélioration quant à leur implication sur la zone de plaine. Il est tout de même nécessaire de continuer à privilégier une bonne communication dans ce sens.



Carte 2 : Localisation des nids de Busard cendré dans la plaine du sud Vendée et le Marais poitevin central

Compte-rendu du centre de sauvegarde UFCS 85

Concernant le bilan de l'année 2018, globalement, on notera un accueil plus faible qu'en 2018. Au total 43 oiseaux ont été accueillis de huit espèces différentes dont 41 ont pris leur envol.

Pour les seuls busards spp, en 2018 : 35 ont éclos ou ont été reçus poussins pour 34 envols soit un taux d'envols de 97% de réussite.

Pour les 8 espèces confondues : 43 ont été reçus pour 41 à l'envol soit un taux d'envols de 93%.

Tableau 1 : Bilan des envois au centre UFCS 85 en 2018

CENTRE UFCS 85 - 2018 BUSARDS spp RECUS et à l'ENVOL									
ESPECES	Busard cendré			Busard St Martin			Busard des roseaux		
ORIGINE DEVENIR	Eclosions	Poussins reçus	Envois	Eclosions	Poussins reçus	Envois	Eclosions	Poussins reçus	Envois
LPO 17	4	7	11	4	0	4			15
LPO 85	5	11	15				4	0	19
Ss/totaux	9	18		4	0		4	0	
Totaux/espèce	27		26	4		4	4		34
TOTAUX	Eclosions + poussins reçus			35	Œufs + poussins à l'envol			34	97%
Précision : les entrées ci-dessus ne tiennent pas compte des œufs clairs ni des embryons morts à l'arrivée.									

CENTRE UFCS 85 - 2018 TOTAUX TOUTES ESPECES RECUES et à l'ENVOL				
ESPECES	Reçus poussins	Reçus oeufs	Reçus handicapés	Envois
Apus apus	1	0	0	0
Circus aeruginosus	0	4	0	4
Circus cyaneus	0	4	0	4
Circus pygargus	18	9	0	26
Falco tinnunculus	1	0	0	1
Passer domesticus	1	0	0	1
Strix aluco	1	0	0	1
Hirundo Rustica	4	0	0	4
TOTAUX	26	17	0	41
POURCENTAGES		43		95%

1.1.2. Plaine de Niort

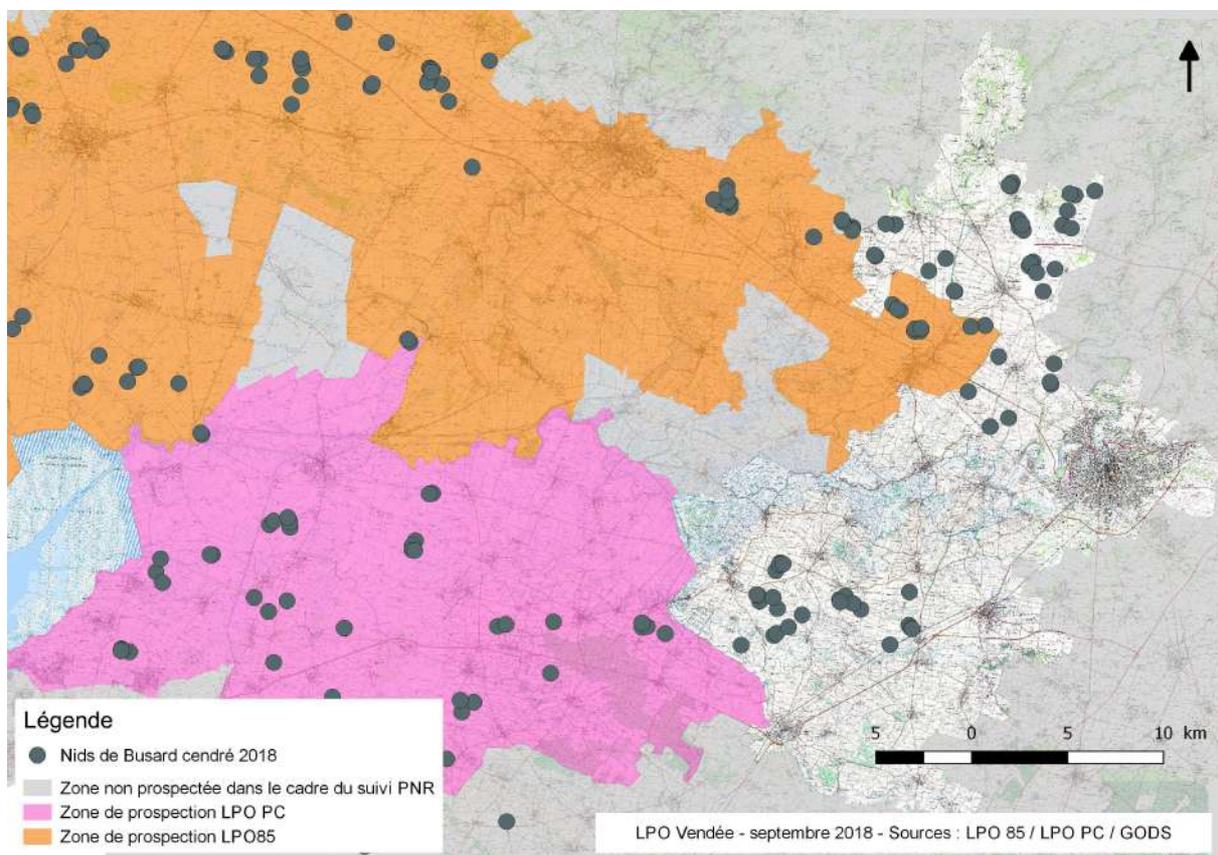
Au total 78 nids de busards, les 3 espèces confondues, ont été répertoriés sur les plaines aux alentours de Niort (Plaines de Niort Nord-Ouest : NINO et de Niort Sud-Ouest : NISO). En comparaison, entre 2010 et 2015, 58 nids ont été trouvés en moyenne chaque année avec 69 nids en 2016, 68 nids en 2017 et un record en 2015 avec 96 nids. Cette année constitue donc une année plutôt bonne en termes de découvertes de nids sur ces secteurs. Nous avons découvert 55 nids de busards cendrés, 14 nids de busards saint-Martin et 9 nids de busards des roseaux. Sur la plaine de Niort Sud-Ouest, 18 nids de busards cendrés, 4 nids de busards saint-Martin et 3 nids de busards des roseaux ont été répertoriés. Ainsi le nombre de nids de busards cendrés est inférieur à celui observé l'année dernière où l'on avait recensé 22 nids pour cette espèce. Pour les deux autres espèces de busards, le nombre de nids trouvés sur la zone demeure le même que l'an dernier. Sur la plaine de Niort Nord-Ouest, ce sont 28 nids de busards cendrés, 9 nids de busards Saint-Martin et 6 nids de busards des roseaux qui ont été suivis. De la même façon que pour NISO, il y a eu moins de nids de busards cendrés sur cette zone que les années précédentes. En revanche, nous avons découvert plus de nids de busards Saint-Martin et de busards des roseaux (respectivement 7 et 3 nids trouvés l'an dernier). Enfin, 9 nids de busards cendrés et 1 nid de busards Saint-Martin ont été suivis sur des secteurs autres que les plaines de NISO et NINO. Le plus faible nombre de nids de busards cendrés recensés cette année peut être en partie expliqué par de mauvaises conditions de migration et un retard dans l'arrivée des busards cendrés sur le secteur en début de saison de reproduction.

Avec un taux de réussite de 0.67, soit 52 nids où il y a eu au moins un jeune à l'envol, il s'agit d'une bonne année pour la reproduction des busards. La taille de ponte était assez grande cette année, avec en moyenne 4,07 œufs par nid contre 3.3 pour l'an passé, ce qui peut être expliqué par une forte abondance de campagnols en début de saison. Le taux d'éclosion est lui de 0.74 ce qui est bien meilleur que les deux années précédentes (0.54 en 2016 et 0.43 en 2017).

Le nombre de jeunes à l'envol est de 153, dont 111 busards cendrés, 26 busards Saint-Martin et 16 busards des roseaux, soit un taux d'envol de 0.71 (nombre de poussins envolés par rapport au nombre de naissances). Ce taux d'envol est meilleur que l'an dernier, où il était de seulement 0.47, mais reste dans la moyenne des autres années (0.80 pour 2016 et 0.71 en moyenne depuis 2010). Ce chiffre démontre des difficultés au moment de l'élevage des jeunes, potentiellement dû à une diminution des ressources alimentaires. 24 événements de prédation, avérés ou soupçonnés, sont également à dénombrer. Au final, nous pouvons compter en moyenne 2.15 jeunes envolés par nid toutes espèces confondues (2.18 busards cendrés, 1.92 busards Saint-Martin et 2.29 busards des roseaux).

En détaillant par secteur le succès reproducteur, on constate que la plaine de NISO possède non seulement le plus faible nombre de nid mais également une productivité plus faible que NINO. En effet sur NISO la moyenne est de 3.7 œufs par nid pour 1.7 jeunes envolés pour les 3 espèces, contre 4.3 œufs pondus pour 2.4 jeunes envolés sur NINO.

Pour conclure, après deux mauvaises années concernant la reproduction et la survie des busards, cette année montre des chiffres plus réjouissants pour les 3 espèces. Ainsi, malgré l'arrivée tardive des busards cendrés et une mauvaise météo en début de saison qui ont retardé la reproduction, les moissons elles aussi tardives ont permis à 46% des jeunes de s'envoler avant celles-ci. Néanmoins, 86 jeunes se sont envolés grâce à la présence de la cage traîneaux qui reste donc une protection indispensable pour la réussite des nichées de busards. Par précaution presque la totalité des nids encore actifs au début des moissons ont été protégés, soit 57 nids.



Carte 3 : Localisation des nids de Busard cendré dans la plaine de Niort

1.1.3. Marais poitevin sud et plaine d'Aunis

Cette année, **20 personnes** ont participé au suivi et à la protection des nids de busards sur le Marais Poitevin charentais et la plaine d'Aunis. Les efforts de prospection ont permis de localiser **57 nids** : 41 nids de Busard cendré, 12 nids de Busard des roseaux et 4 nids de Busard Saint-Martin.

Les résultats suivants traitent uniquement les données de reproduction du Busard cendré. En incluant les indices de nidification probable, nous arrivons à un total de **52 couples** sur notre secteur. Sur les 41 nids localisés, 17 ont été trouvés en zone humide du Marais Poitevin et 24 en plaine. Au total, **26 nids ont nécessité une intervention**.

Sur ces 26 nids visités, dont la taille de ponte est connue, le nombre moyen d'œufs par nid est de **3,4 œufs**. **La productivité** (nombre moyen de jeunes à l'envol par couple) est de **2,2 jeunes à l'envol (58 jeunes pour 26 nids)**. Ce résultat considère comme échec, donc non volants, les poussins et œufs transférés au centre de soins. La productivité s'élève à **2,6 jeunes** à l'envol par couple (58 jeunes sur 22 nids) en ne tenant pas compte des nids transférés au centre de soins. 11 œufs et 4 poussins ont été transférés au centre de soins de Saint-Denis-du-Payré.

Si l'on considère également les jeunes volants sans visite de nids (jeunes volants avant visite du nid, ou jeunes trouvés après moisson), c'est **66 jeunes** (au minimum) **qui ont pris leur envol en 2018 sur le site d'étude, dont 18 avant la moisson (27,3%), et 48 après la moisson (72,7%)**.

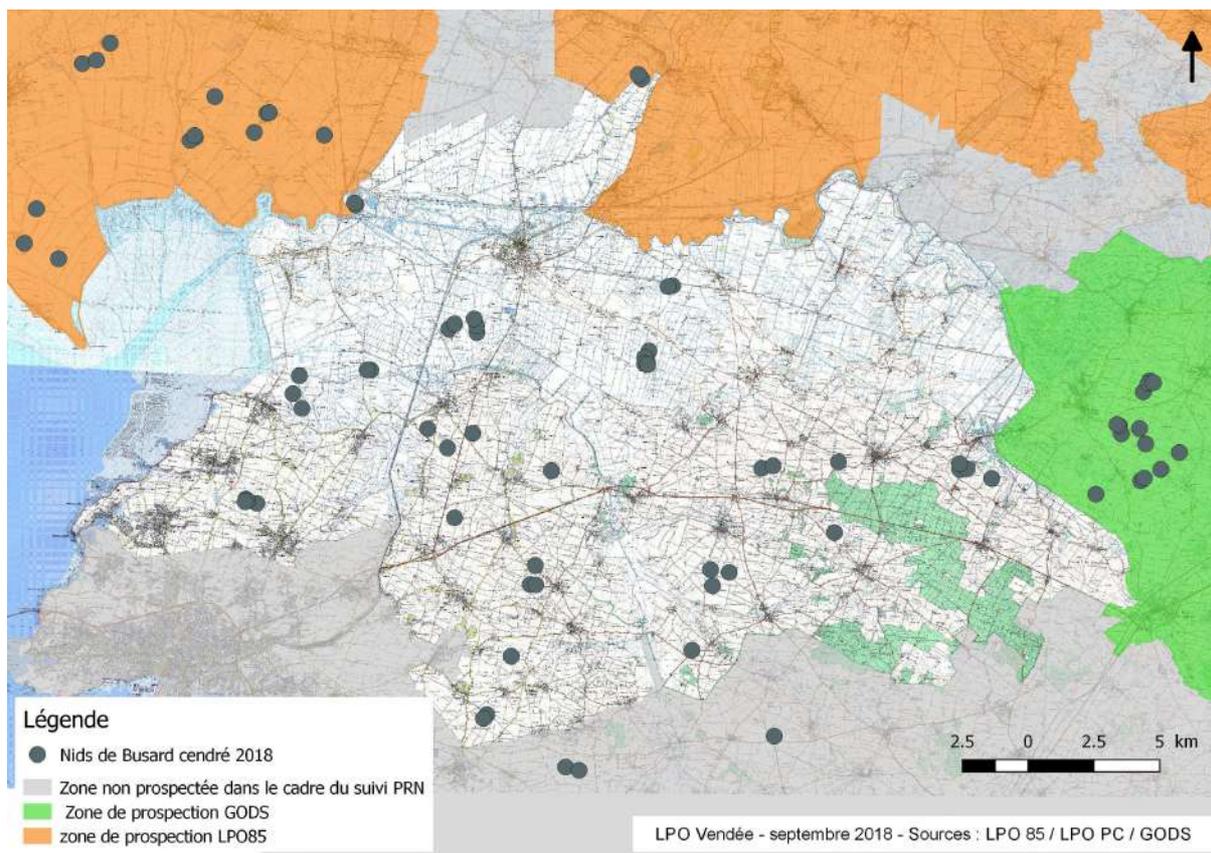
Cette année, aucun cas de destruction volontaire n'a été constaté. Cependant, 5 nids ont été détruits par moisson à cause de moissons plus précoces qu'annoncées. 5 jeunes de ces nids moissonnés ont tout de même pris leur envol en échappant aux moissonneuses.

11 nids sont considérés en échec cette année, généralement par prédation des œufs ou des jeunes. Plusieurs cas de prédation par des renards ou des chiens ont été constatés avant visite des nids. De plus, les fortes pluies en début de saison ont probablement induit quelques échecs et des pontes de remplacement tardives.

La période de moisson s'est étalée jusqu'à fin juillet. La protection s'est donc faite majoritairement sur des poussins sub-volants. Cette période est critique pour la survie des jeunes, car ils sont en âge de sauter des cages de protection sans pouvoir s'envoler lors des moissons. Les nichées ont donc nécessité une surveillance pendant la moisson.

29 agriculteurs ont été rencontrés lors de la saison 2018. Dans l'ensemble, **les relations avec le monde agricole restent très positives**, et l'implication de certains exploitants est encourageante à maintenir le dialogue. Certains refusent tout de même la pose de cages, et le centre de soins de Saint-Denis-du-Payré est indispensable pour la prise en charge de ces nichées, surtout au stade œuf.

Pour finir, nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants de la Mission Busard, qu'ils soient bénévoles, stagiaires, services civiques ou salariés de la LPO. Enfin, merci à Christian Pacteau et à ses stagiaires pour s'être occupés une nouvelle fois des jeunes busards nécessitant des soins.



Carte 4 : Localisation des nids de Busard cendré dans la plaine d’Aunis et le Marais poitevin sud

1.2. Caractérisation des nids 2018 pour l’ensemble du territoire prospecté

Tableau 2 : Nids trouvés dans l’ensemble du territoire prospecté en 2018 : données brutes et pourcentages

		Nids productifs	Nids détruits	Nids avec intervention	Nids sans intervention	Nids trouvés
Marais poitevin	Brut	29	14	23	20	43
	%	67 %	33 %	53 %	47 %	
Plaines	Brut	69	51	69	51	120
	%	57 %	43 %	57 %	43 %	
Plaines et Marais	Brut	98	65	92	71	163
	%	60 %	40 %	56 %	44 %	
<i>Plaine et Marais (avec nino)</i>	<i>Brut</i>	<i>114</i>	<i>70</i>	<i>110</i>	<i>74</i>	184
	%	62 %	38 %	60 %	40 %	

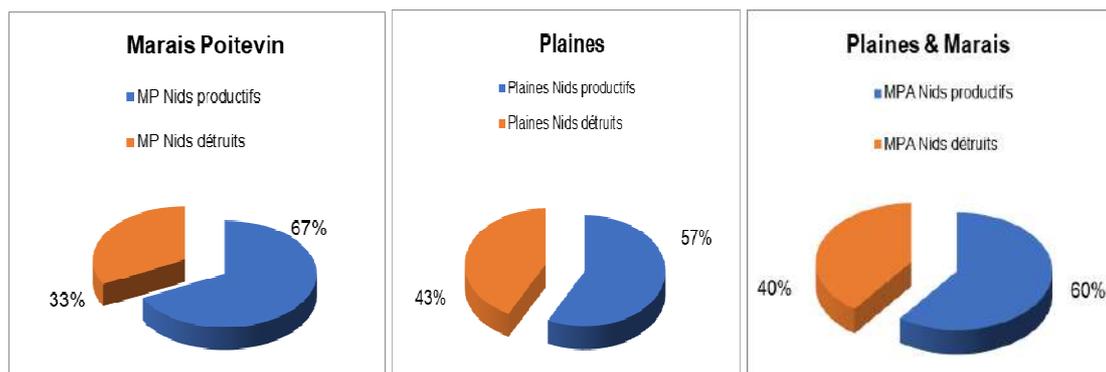


Figure 1 : Pourcentage de nids productifs et détruits dans l'ensemble du territoire prospecté en 2018

Le nombre de nids trouvés est beaucoup plus important pour les secteurs de plaine, avec 120 nids contre 43 pour les secteurs de marais. La proportion est proche de 2017 avec 102 nids en plaine et 39 dans le marais. A noter que la surface de plaine prospectée est beaucoup plus importante que la zone de marais. La proportion de nids productifs et de nids détruits sont proches même si la proportion de nids productifs est supérieure dans la zone de marais cette année.

1.3. Succès de reproduction en 2018, dans l'ensemble du territoire prospecté

Tableau 3 : Productivité de jeunes dans l'ensemble du territoire prospecté en 2018, données brutes et pourcentages

		Jeunes au nid	Jeunes mortalité	Envol (1) avant moisson	Envol (2) après moisson	Envol (3) en CDS	Ss Total (2+3) Envols protégés	Total (1+2+3) Survie
Marais poitevin	Brut	56	7	14	27	8	35	49
	%		13 %	29 %	55 %	16 %	71 %	88 %
Plaines	Brut	247	43	60	126	18	144	204
	%		17 %	29 %	62 %	9 %	71 %	83 %
Plaines et Marais	Brut	303	50	74	153	26	179	253
	%		17 %	29 %	60 %	10 %	71 %	83 %
Plaines et Marais (avec nino)	Brut	365	63	88	188	26	214	302
	%		17 %	29 %	62 %	9 %	71 %	83 %

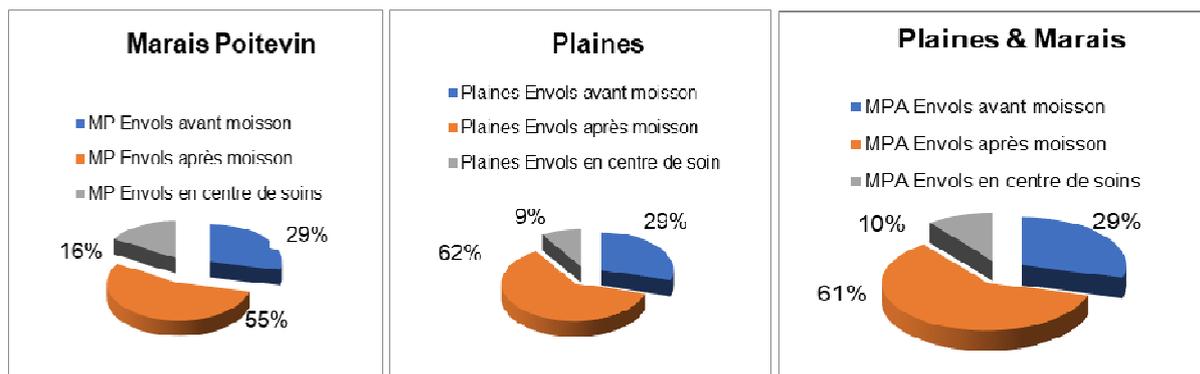


Figure 2 : Pourcentage des envois dans l'ensemble du territoire prospecté en 2018

Ces graphiques montrent bien une nouvelle fois, la forte proportion d'envois après moisson, sans les interventions des différentes structures, seulement 29 % des jeunes auraient pu s'envoler.

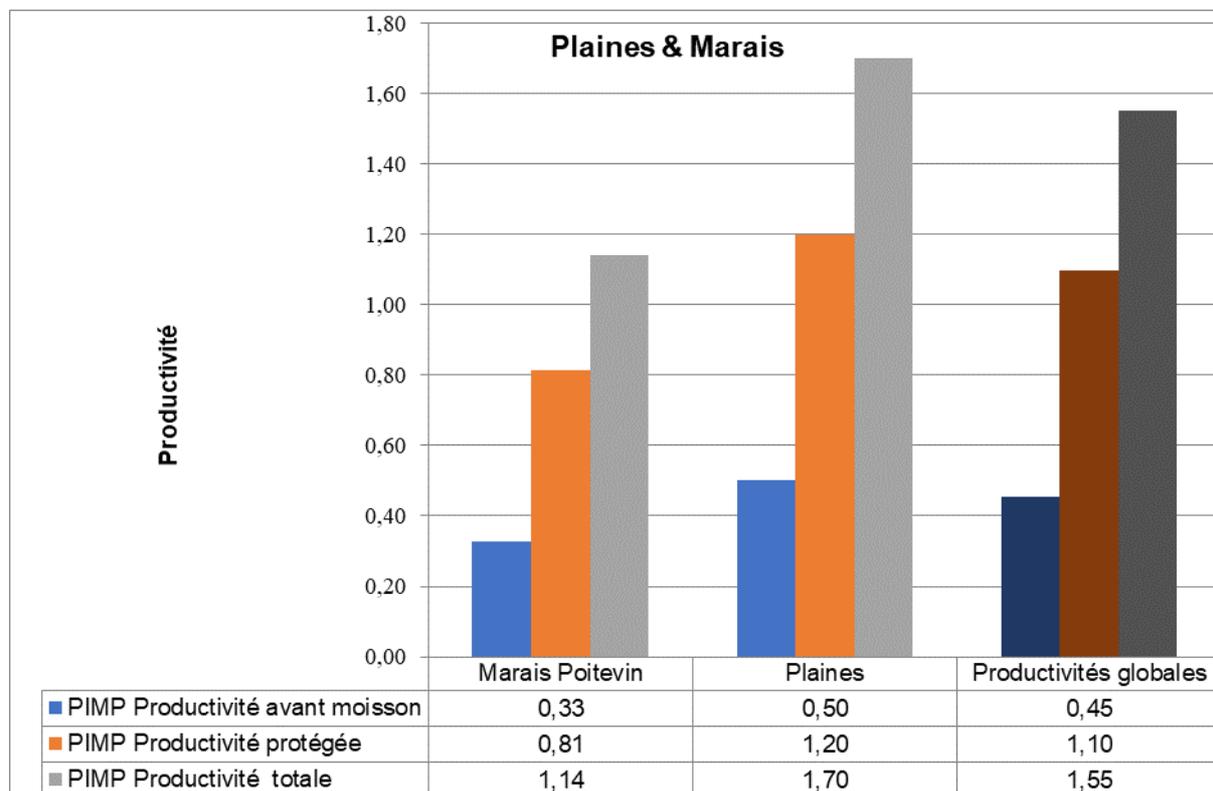


Figure 3 : Productivité dans l'ensemble du territoire prospecté et productivité globale en 2018

La productivité globale apparaît un peu plus importante dans la plaine que dans le marais. La productivité protégée représente une nouvelle fois une large part de la productivité globale, ce qui s'explique par des moissons très précoces dans l'ensemble des secteurs. Notons que pour l'ensemble des secteurs, le taux de renouvellement n'est pas atteint.

2. ÉVOLUTION INTERANNUELLE DES EFFECTIFS DE BUSARD CENDRE EN MARAIS POITEVIN ET PLAINE DEPUIS 1982 ET 1999

2.1. Caractérisation des nichées entre 1982/1999 et 2018

Préalablement à l'analyse des données, il faut préciser qu'il existe des disparités en Marais poitevin, contrairement à la plaine. En effet, la surveillance a débuté en 1982 pour le Marais poitevin central et en 1999 pour les Marais poitevin nord et Marais poitevin sud. Tous les secteurs de plaine sont surveillés depuis 1999.

Tableau 4 : Les nids : données brutes et résultats de 1982/1999 à 2018

		Nids productifs	Nids détruits	Nids avec interventions	Nids sans interventions	Nids trouvés
Marais poitevin	Brut	1017	329	667	679	1346
	%	76 %	24 %	50 %	50 %	
Plaines	Brut	1126	398	1056	468	1524
	%	74 %	26 %	69 %	31 %	
Plaines et marais	Brut	2143	727	1723	1147	2870
	%	75 %	25 %	60 %	40 %	

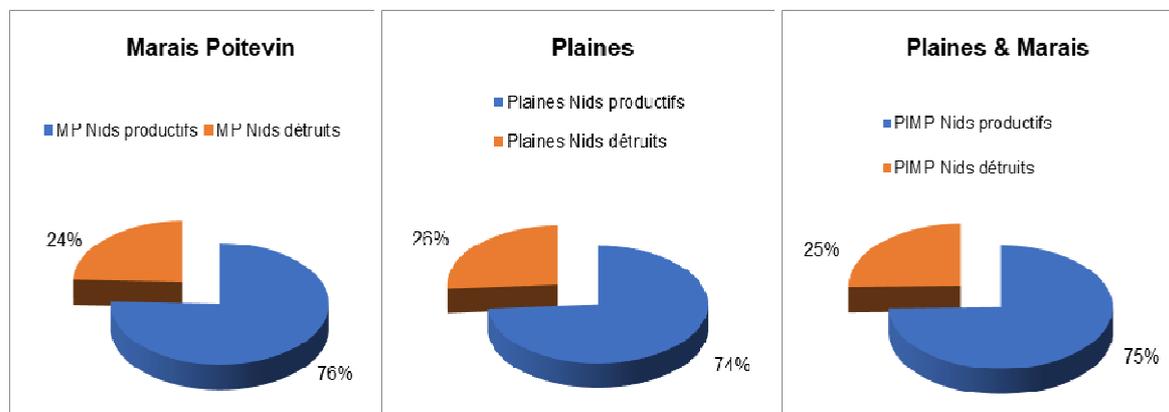


Figure 4 : Pourcentage de nids productifs et détruits dans l'ensemble du territoire prospecté entre 1982/1999 et 2018

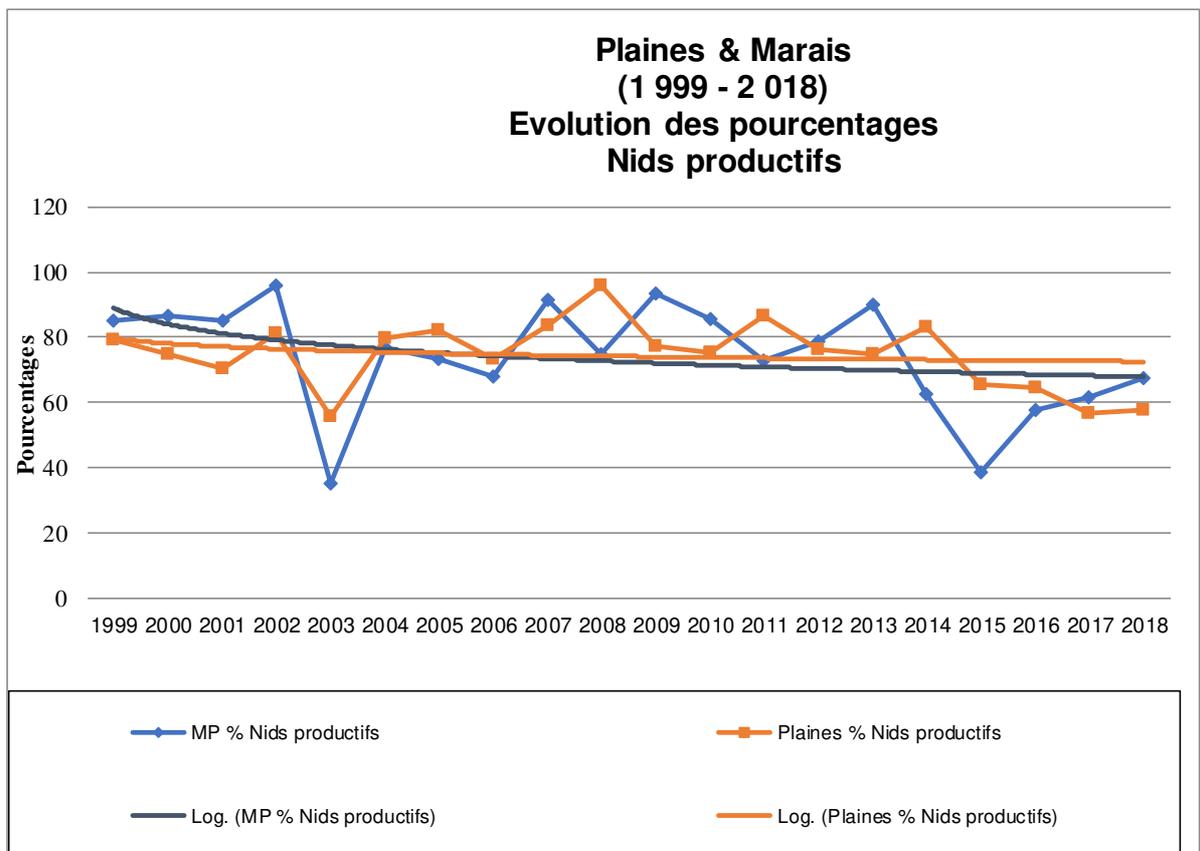
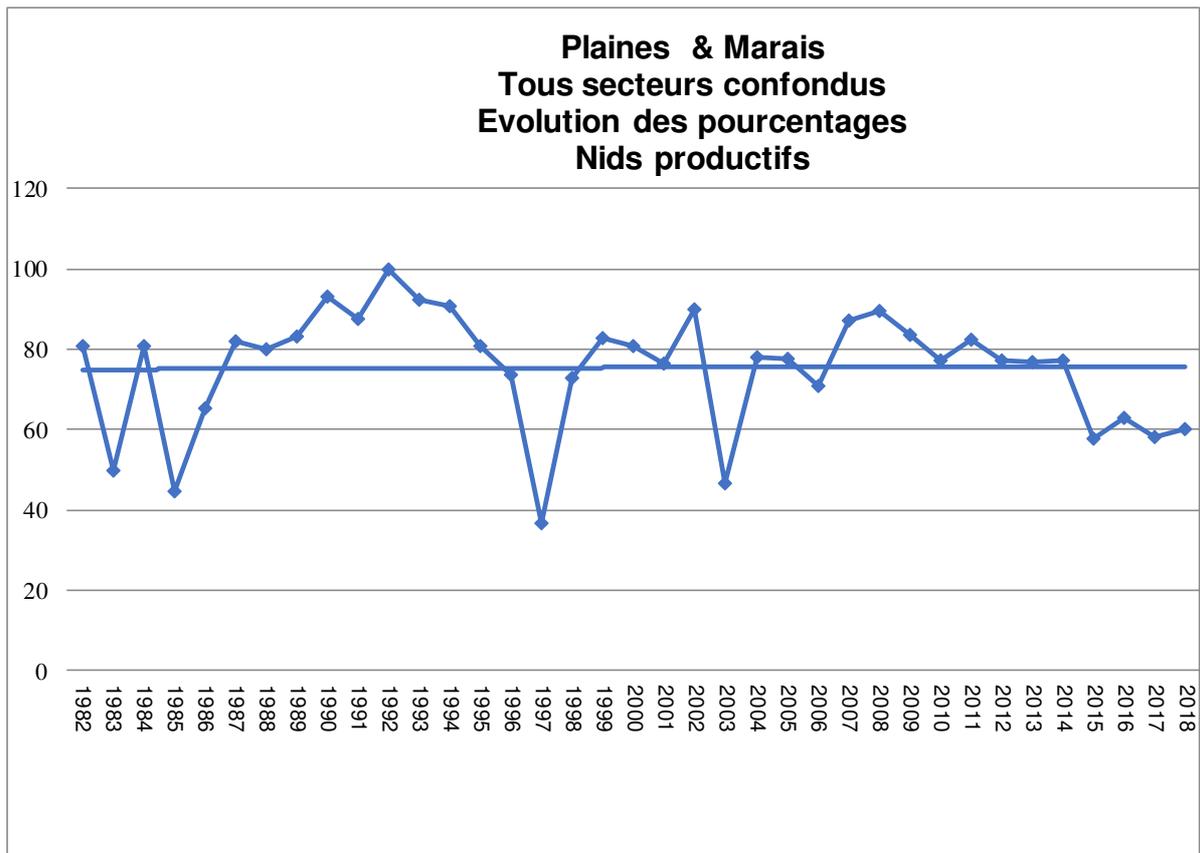


Figure 5 : Représentations graphiques de l'évolution du pourcentage de nids productifs pour l'ensemble du territoire prospecté entre 1982/1999 et 2018

L'ensemble des graphiques et tableaux montre une importante similitude dans les variations du pourcentage de nids productifs entre les deux types de secteurs jusqu'en 2007.

Depuis 2013, on constate une diminution du nombre de nids productifs pour les deux secteurs plaine et marais mais en proportion plus importante pour le marais.

2.2. Succès de reproduction entre 1982/1999 et 2018

Tableau 5 : Productivité de jeunes, données brutes et résultats de 1982/1999 à 2018

		Jeunes au nid	Jeunes mortalité	Envois (1) avant moisson	Envois (2) après moisson	Envois (3) en CDS	Ss total (2+3) Envois protégés	Total (1+2+3) survie
Marais poitevin	Brut	3498	811	1199	910	578	1488	2597
	%		23 %	46 %	35 %	22 %	57 %	74 %
Plaines	Brut	4005	910	1342	1391	362	1753	3095
	%		23 %	43 %	45 %	12 %	57 %	77 %
Plaines et Marais	Brut	7503	1721	2541	2301	940	3241	5782
	%		23 %	44 %	40 %	16 %	56 %	77 %

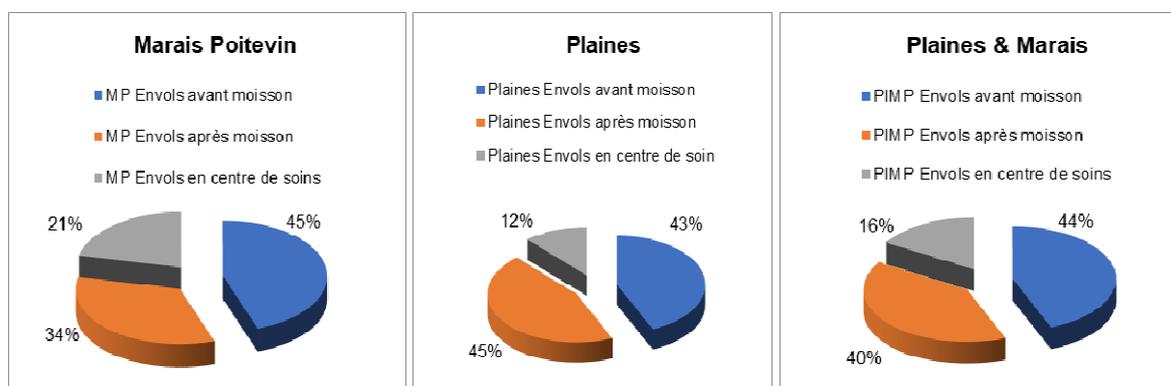


Figure 6 : Pourcentage des envois sur l'ensemble du territoire prospecté entre 1982/1999 et 2018

Si nous comparons ces chiffres à ceux de l'analyse de 2007, la part des envois "protégés" par rapport aux envois "naturels" avant la moisson augmente. Pour l'ensemble du territoire surveillé et pour la période 1982-2007, le taux d'envois "protégés" était de 48 % ; en 2010 ce taux s'élevait à 51 % et depuis 2012, ce taux varie entre 53 et 56 % (2018). Comme il a été précisé dans la synthèse "1982-2007 : 25 ans de protection du Busard cendré dans le Marais poitevin" (PACTEAU, 2010), cette part d'envois "protégés" tend à s'accroître, ce qui va nécessairement demander encore plus de rigueur dans les actions de protection.

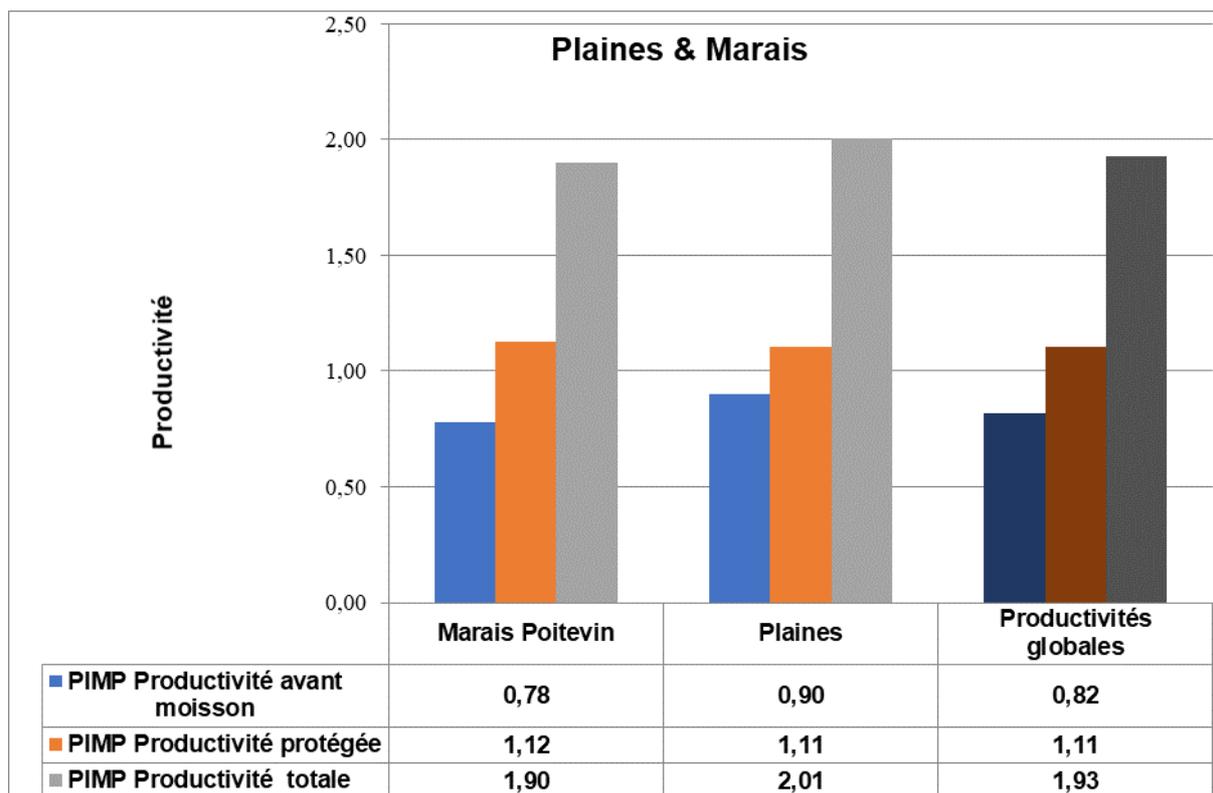


Figure 7 : Productivité pour l'ensemble du territoire prospecté et productivité globale entre 1983/1999 et 2018

L'historique montre des contrastes entre les deux types de secteurs surveillés. Le taux d'envols avant les moissons en plaine (0,90 jeune par couple) est plus élevé que dans le marais (0,78). Les envols sont manifestement décalés par rapport aux moissons en Marais poitevin. Ainsi, la part d'envols protégés est un peu plus importante dans le Marais poitevin (1,12 jeunes par couple) qu'en plaine (1,11), cependant ces chiffres tendent à se rapprocher. De fait, la productivité globale de 1,93 jeune par couple est assurée, en grande partie, par la protection des nids. Notons que la productivité globale diminue de 1,94 pour la période 1982/1999 – 2007, elle passe à 1,93 pour la nouvelle période incluant 2018.

CONCLUSION

La campagne 2018 de protection du Busard cendré apporte des résultats relativement corrects en termes d'envols dans l'ensemble de la zone surveillée du Marais poitevin et des plaines de bordure.

Cette année est marquée par la découverte de 163 nids (120 en plaine et 43 en marais) dont 60 % ont été productifs. 253 jeunes busards ont pris leur envol dont 179 grâce aux actions de protection menées par les bénévoles et salariés des 4 structures (ASTUR, LPO PC et 85, GODS), participant à l'action avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

Parmi ces 179 envols "protégés", 153 jeunes se sont envolés *in situ* et 26 ont été envoyés en centre de soins. Les 74 jeunes restants se sont envolés avant la moisson. L'importante proportion des envols après moissons est liée (comme depuis plusieurs années) à la précocité des dates des moissons. Notons que nous avons constaté des échecs localisés sur certains secteurs suite aux pluies importantes du printemps.

Les "envols protégés" sont possibles grâce à la collaboration des agriculteurs qui nous autorisent à aller sur leurs parcelles pour mettre en place les protections nécessaires ou récupérer les œufs ou poussins pour l'élevage en centre de soins.

Comme cela est constaté depuis le début des actions de protection, la part des "envols protégés" a augmenté ces dernières années et reste importante avec plus de 50 % des envols (moyenne des années). En 2018, ce taux s'élève à 56 %. Ce chiffre n'est pas lié à l'augmentation des actions de protection mais à l'augmentation du nombre d'envols après les moissons. Ces "envols protégés" sont dépendants d'autres facteurs, comme les conditions météorologiques, la date d'installation des couples mais aussi les dates de moissons, de plus en plus précoces. Ces chiffres montrent que sans action de protection la population de Busard cendré du Marais poitevin et des bordures de plaine aurait quasiment disparu.

Enfin, rappelons que les relations avec le monde agricole, malgré l'historique de cette action, restent difficiles dans certains secteurs. Il est important de poursuivre l'animation et la communication auprès de ce public, afin d'améliorer les conditions de travail des personnes en charge des suivis sur le terrain.

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des stagiaires, services civiques, éco-volontaires, bénévoles et salariés pour leur travail remarquable, ayant largement contribué à la réussite de cette campagne de protection.

Merci à Florine Maître, Pauline Marin, Emma Bonhomme Christian Pacteau, Maud Lardon, Claire Caput, Cathie Clémot, Goeff et Hilary Welch, Bruno Maître, Justin Chambrelin, Emmanuelle Portier, Jacques Grelier, Aurélie Guégnard pour la LPO 85.

Merci à Anaëlle Bissonnet, Stephane Cohendoz, Elisa Daviaud, Jennifer Fabre, Patrick et Claudine Giuliani, Christian Gossmann, Daniel Hulne, Noëlle et Hervé Jacob, Laurent Jarry, Christine Malbosc, Perrine Jezequel, Crésciense Leclaud, François Marie, Claudine Martin, Didier Maucouard, Marie Pillods, Jackie Richard, Mickaël Vinet pour la LPO Poitou-Charentes.

Merci à Patrick Boucheny, Marie-Line Dupeux-Durand, Laurent Merle, Cyril Rousseau, Claude Conon, Anne-Lise Lambert, Michel Giraudeau, Christian Joly, Joëlle Chatain, René Pouit, Dominique Perrin, Jean-Yves Granier, Jean-François Quété, Camille Gourmand, Jean-Claude Parant, Sara Gillion, Damien Jouen, Alexis Martineau pour le GODS.

Merci aussi aux personnes qui sont intervenues de manière plus ponctuelle.

La sauvegarde du Busard cendré dépend de leur investissement.

Résumé

Titre : Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin en 2018 – note de synthèse

Thèmes : Opération de conservation, Busard cendré

Mots-clés :

- Thématiques : ornithologie, busards, conservation, protection, sensibilisation, agriculture
- Géographique : Marais poitevin, marais, plaine

Espèce concernée : Busard cendré (*Circus pygargus*)

Type d'étude : Suivi de la reproduction et protection des nichées de busards cendrés

Objectif(s) de l'étude : Maintenir les populations de Busard cendré dans le territoire du Marais poitevin et ses bordures.

Résumé :

Dans l'ensemble du territoire prospecté en 2018 (Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Maritime), 163 nids ont été trouvés (141 en 2017). 120 nids étaient en zone de plaine et 43 en zone de marais. 60 % de ces 163 nids étaient productifs et ont produit 253 jeunes à l'envol, dont 179 grâce aux actions de protection menées par les bénévoles et salariés des 4 associations menant cette opération (ASTUR, GODS et LPO PC et 85) en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. Parmi ces 179 "envols protégés", 26 jeunes busards ont été envoyés en centre de soins. Les 153 restants ont été protégés par la pose de cages ou de grillages autour des nids, rendue possible grâce à l'accord des exploitants agricoles. 74 jeunes se sont envolés avant la moisson. La saison de reproduction 2018 est globalement bonne avec des variations selon les secteurs. Cette année montre une fois de plus à quel point les jeunes busards à l'envol restent tributaires de la météo et de l'évolution des cultures. Enfin, il est important de poursuivre l'animation et la communication auprès de ce public, afin d'améliorer les conditions de travail des personnes en charge des suivis sur le terrain.

Période / année de réalisation : Avril / Août 2018

Perspective(s) d'application : sensibilisation, amélioration des relations avec le monde agricole

Nombre de pages : 18 pages

Noms des partenaires : PNR MARAIS POITEVIN, GODS, LPO PC, LPO 85, ASTUR

Noms des financeurs : DREAL Poitou-Charentes et Pays de la Loire, Natura 2000

lien bibliographique : GUEGNARD A. & AL., 2018. *Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin en 2018 – note de synthèse*. Ligue pour la Protection des Oiseaux/Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, La Roche-sur-Yon, 19 p.

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin : <http://www.biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>